



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>45</b>	Date de convocation : <b>05 mai 2026</b>
Nombre de conseillers présents : <b>42</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>44</b> dont : <b>2 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir à Thierry SEGUIN

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Astrid ZANUTTO

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2026_105 : <b>Finances - Modification de la régie de recettes Participation aux manifestations diverses</b>
--

**Finances locales - Divers**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

*Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-113 du 19 octobre 2020 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président en matière de création, de modification et de définition des modalités de fonctionnement des régies,*  
*Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-96 du 5 juillet 2022 « lecture publique » portant autorisation d'élimination et de redistribution de documents constituant les fonds courants,*

*Vu la délibération en date du 4 novembre 2024, numéro 2024-154, « culture » indiquant les modes d'encaissement des entrées des spectacles du Conseil Départemental, dans le cadre de la saison culturelle départementale,  
Considérant la faible fréquence des manifestations culturelles payantes sur le territoire de Plaine Limagne, il est souhaitable de mutualiser une seule régie de recettes permanente qui encaissera les recettes de Plaine Limagne,*

Après avoir procédé au vote, le conseil,

### **DELIBERE**

#### **Article 1 :**

Les recettes générées par le dispositif Bus des Montagnes sont encaissées sur la régie Manifestations diverses.

#### **Article 2 :**

Les tarifs suivants permettant l'encaissement par la régie de recettes des manifestations diverses sont approuvés :

- Braderie de Livres des médiathèques du territoire communautaire : 0,50 € le livre
- Saison Culturelle départementale en relation avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :
- Plein tarif : 10 €
- Tarif réduit : 6 €
- Gratuit pour les collégiens et les enfants de moins de 15 ans
- Opération Bus des Montagnes : 3 € l'aller retour

#### **Article 3 :**

Les tarifs visés à l'article 2 pourront être réactualisés avant chaque manifestation.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.  
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.  
Pour extrait certifié conforme  
À Aigueperse, le 6 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Astrid ZANUTTO

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*